

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-03-25 - 4.02	
Point de l'ordre du jour	4.02	
Objet	Installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem - Projet	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à l'installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem ;

Considérant que l'installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem vise à résoudre les problèmes de congestion de trafic associés aux abords de l'école ;

Considérant qu'à la suite d'une concertation avec les riverains, il a été décidé de positionner deux bornes entre les îlots verts existants afin de réguler efficacement la circulation ;

Considérant que ces bornes seront potentiellement équipées de systèmes de pilotage variés, incluant notamment un système d'étiquettes pare-brise UHF, offrant des avantages tant sur le plan pratique que pour la sécurité des usagers, notamment en facilitant l'identification des véhicules par les services de secours, les services d'aides à domicile et les services de collecte des déchets ;

Considérant que le projet, établi le 04/03/2024 par le département de la voirie du service technique communal, présente un coût de construction de 112.000,00 € HTVA pour un coût total arrondi de 135.000,00 € TVAC (17% TVA), frais divers compris ;

Vu l'article du budget de l'exercice 2024 spécifié ci-après :

Article	Libellé	CB
4/622/221313/24014	Installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem	135.000,00

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

D'approuver le projet relatif à l'installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem.

Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem	
1. Travaux de génie civil y inclus tous les travaux de raccordements	42.000,00
2. Bornes escamotables	70.000,00

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 25 mars 2024

Point

CC.2024-03-25 - 4.02

Objet

4.02

Installation de bornes escamotables dans la rue Alexandre Schintgen à Crauthem - Projet



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Sous-total hors TVA	112.000,00
TVA 17% sur travaux	19.040,00
Total général (montant arrondi)	135.000,00



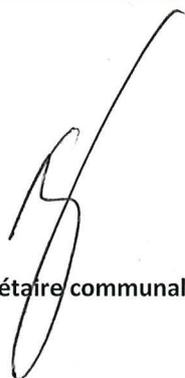
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 9 avril 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,